

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 31 mai 2021 à 17 h 30, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et Me Josée Bourdeau, greffière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment notifié à chacun.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2021-05-313 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-29 : VÉGÉTALISATION DE FOSSÉS URBAINS - PHASE 2

À la suite de l'appel d'offres public 2021-29 relatif à la végétalisation de fossés urbains – phase 2, les soumissions suivantes ont été reçues :

Du Vert au Rouge inc.	149 164,77 \$
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	389 028,38 \$

VU la recommandation du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Du Vert au Rouge inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Du Vert au Rouge inc. un contrat pour la végétalisation de fossés urbains – phase 2, pour la somme maximale de 149 164,77 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-29.

ADOPTÉ

2021-05-314 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-24, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*, M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 209-24 le 18 mai 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 209-24 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.*

ADOPTÉ

A-2021-05-020 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 401 VISANT LE PROJET PILOTE « DANS MA RUE, ON JOUE! »

M^{me} la conseillère France Chenail donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 401 visant le projet pilote « Dans ma rue, on joue! »*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de *Règlement 401 visant le projet pilote « Dans ma rue, on joue! »*.

A-2021-05-021 AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION PROCHAINE D'UN RÈGLEMENT 150-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M. le conseiller Guillaume Massicotte qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 150-36 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes* dont l'objet est de :

1. retrait de l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone H-609-1 et augmentation de la largeur et de la superficie minimale des lots dans les zones H-609-1 et H-609-2 à 15 mètres et 405 mètres carrés;
2. limiter la hauteur dans la zone C-403-1 à 3 étages et à 15 mètres;
3. modifier les normes de lotissement dans la zone H-648 afin d'exiger une largeur minimale de 10 mètres et une superficie minimale de 325 mètres carrés.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, seront prohibés dans la zone concernée.

2021-05-315 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-02-053 RELATIVE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-053 adoptée par le conseil municipal en février 2021;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du Ministère du transport du Québec (MTQ), la Ville avait entériné le budget original de 2020 et le budget révisé de 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.5 alinéa 1, paragraphe 3 de la *Loi sur les cités et villes*;

VU la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la dernière conclusion de la résolution 2021-02-053 afin de la remplacer par la suivante :

« DE confirmer que le conseil a pris connaissance du budget original de 2020, du budget révisé de 2020 et du plan d'optimisation pour le transport collectif effectué par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec. »

ADOPTÉ

2021-05-316 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CIRCUIT D'AUTOBUS 99 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD)

CONSIDÉRANT le circuit d'autobus 99 liant les villes de Salaberry-de-Valleyfield et de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT le renouvellement de la convention de services entre STSV et Transbus pour le circuit 99;

CONSIDÉRANT la demande de la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield) que la Ville confirme sa participation financière dans le circuit 99;

Il est proposé par M^{me}. la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER la participation financière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour une charge correspondant à 66,46%.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de période de questions.

2021-05-317 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 H 46, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 31 mai 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière